



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2012**

DATE DE CONVOCATION

14 juin 2012

DATE D’AFFICHAGE

14 juin 2012

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 15
PRESENTS : 09
ABSENTS : 06
QUORUM : 08
PROCURATION : 02

DELIBERATION N°2012/19/M-T

L’AN DEUX MILLE DOUZE LE VINGT JUIN À SEIZE HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s’est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur **Patrick LECANTE** Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur **Jocelyn PRALIER** 1^{er} Adjoint
Monsieur **Patrick LABEAU** 3^{ème} adjoint
Madame **Marcelline POPO** 4^{ème} adjointe
Madame **Patricia BEAUNOL** adjointe spéciale
Madame **Valérie BATAILLIE** Conseillère
Madame **Liliane DAUPHIN** Conseillère
Monsieur **Brice SEPHO** Conseiller
Monsieur **Marcel POPO** Conseiller

ABSENTS EXCUSES :

Madame **Rosaline CAMILLE** 2^{ème} adjointe
Madame **CHAVÉRIMOUTOU Liliane** Conseillère
Monsieur **Vincent MAYEN** Conseiller

ABSENTS:

Madame **Pauline TARCY** Conseillère
Madame **Marie George DUMAISON** Conseillère
Monsieur **Alain Patrick ROBINSON** Conseiller

Les conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l’article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d’un Secrétaire au vu de l’application de l’article L.2121-14 et L.2121-15 Code Général des Collectivités Territoriales, Madame **Patricia BEAUNOL**, adjointe spéciale, a été nommée à ces fonctions qu’elle a acceptées. Madame **Rosaline CAMILLE**, ayant donné procuration à Monsieur **Patrick LABEAU**, Monsieur **Vincent MAYEN** ayant donné procuration à Monsieur **Brice SEPHO**.



Délibération n°19/2012/MT
Déclassement et vente de terrain communal au profit de
Monsieur et Madame Olivier DE CHAVIGNY

Mesdames,
Messieurs les conseillers Municipaux,

Monsieur et Madame et Olivier DE CHAVIGNY, actuels gérants du restaurant Le Perroquet, sont porteurs d'un projet touristique liant hébergement, restauration et activités nautiques. Pour mener à bien ce projet, ils ont besoin d'étendre son assise foncière. Pour ce faire, ils souhaiteraient acquérir une partie de la voirie communale en impasse afin de l'intégrer au projet comme espace liant voirie et stationnement privé.

L'article L.1311-1 du code Général des Collectivités Territoriales précise que les biens du domaine public des communes sont inaliénables et imprescriptibles et le restent s'ils n'ont pas été préalablement déclassés.

Afin de régulariser cette situation, il est proposé au Conseil Municipal de :

- Procéder au déclassement d'une partie de l'emprise publique d'une surface de 837m² du domaine public au domaine privé de la commune ;
- Faire délimiter ce détachement par un document d'arpentage
- Demander la valeur vénale aux services des Domaines
- Procéder à la vente du terrain au profit de Monsieur et Madame Olivier DE CHAVIGNY

Considérant les éléments exposés, je vous demande :

1°) de prononcer le déclassement d'une partie de l'emprise publique, d'une surface de 837m² du domaine public au domaine privé de la commune ;

2°) d'approuver la vente de 837m² au profit de Monsieur et Madame Olivier DE CHAVIGNY

3°) de m'autoriser à signer tout acte administratif et financier se rapportant à cette opération.

Pour toutes ces raisons et motifs, je vous demande de délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le rapport de M. le Maire concernant le déclassement et la vente d'un terrain communal à Monsieur et Madame Olivier DE CHAVIGNY,

Après avoir entendu ses explications et délibéré,

DÉCIDE :

Article 1 : PRONONCE le déclassement d'une partie de l'emprise publique, d'une surface de 837m² du domaine public au domaine privé de la commune

Article 2 : APPROUVE la vente de 837m² au profit de Monsieur et Madame Olivier DE CHAVIGNY, sur la base de la valeur vénale fournie par le Service des Domaines.

Article 3 : AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches administratives et financières et à signer tout document se référant à ce projet.

ADOPTÉE PAR ONZE (11) VOIX CONTRE ZÉRO (0)

Pour certification exécutoire,

Montsinéry-Tonnégrande, le 20 juin 2012

Le Maire,



Patrick LECANTE

Publication le : **04 JUIL. 2012.**

